

DÉCLARATION DE BANDUNG 2018

TOUS UNIS POUR LES DROITS FONCIERS, LA PAIX ET LA JUSTICE

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE L'ILC LE 20 SEPTEMBRE 2018

- 1 Nous, membres de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, nous sommes réunis à Bandung (Indonésie) le 27 septembre 2018, à l'occasion de notre Assemblée des membres, faisant suite au Forum Foncier Mondial organisé par le gouvernement indonésien et le Comité national d'organisation du Forum foncier mondial.¹ Nous représentons plus de 250 organisations de la société civile et organisations multilatérales de 77 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord, d'Amérique Latine et des Caraïbes.
- 2 Malgré notre diversité et nos approches différentes, nous avons choisi de nous rassembler autour de la mission commune de parvenir à une **gouvernance foncière centrée sur les personnes**, fondamentale pour un monde juste, équitable et inclusif. La réalisation de nos dix engagements envers la gouvernance foncière centrée sur les personnes nous guide et conduit nos actions conjointes en tant que coalition.
- 3 Les Objectifs de développement durable constituent la reconnaissance historique de l'importance des droits fonciers par les dirigeants des États membres de l'ONU. Toutefois, depuis le dernier Forum foncier mondial de Dakar au Sénégal, en 2015, nous observons des tendances qui représentent un réel défi pour notre objectif partagé de **n'oublier personne**.
- 4 Ces trois dernières années, nous avons constaté que **les inégalités socioéconomiques extrêmes** s'accroissent. Dans de nombreux pays de notre Coalition, elles atteignent désormais des niveaux que nous considérons injustes et insoutenables. La richesse et le pouvoir, en termes de contrôle des terres et d'autres ressources naturelles, sont souvent concentrés entre les mains de quelques-uns aux dépens du plus grand nombre. En outre, les conséquences du changement climatique se font de plus en plus sentir, en exacerbant les conflits liés aux terres et aux ressources naturelles, ce qui aggrave les souffrances des populations et provoque leur migration. La dégradation des terres, qui est strictement liée à l'insécurité foncière, reste un défi majeur qui exige des mesures dans les zones rurales et urbaines. La corruption et le manque de transparence et de responsabilisation

continuent d'alimenter la dépossession et les conflits. Les valeurs démocratiques et de la justice sont défiés et beaucoup de nos membres doivent agir dans un espace toujours plus restreint pour la société civile, y compris le contexte d'occupation et de conflit armé ; domaines nécessitant une attention particulière. Pour les défenseurs des droits fonciers et de l'environnement, 2017 a été l'année la plus meurtrière jamais enregistrée. Le racisme et la discrimination à l'encontre des peuples autochtones persistent. Malgré l'émergence de forts mouvements dirigés par des femmes qui ont remis en cause le statu quo et ont commencé à faire changer les états d'esprit et les normes dans de nombreux pays, les lois et les pratiques patriarcales et discriminatoires persistent, empêchant d'avoir des droits fonciers équitables entre hommes et femmes, en particulier pour les communautés les plus marginalisées.

- 5 Notre capacité à atteindre les Objectifs de développement durable dépendra de notre volonté de **transformer radicalement les systèmes** qui favorisent les inégalités et les injustices, et alimentent les conflits et l'exclusion. Les droits fonciers incarnent parfaitement ce défi et offrent également l'occasion de procéder à un véritable changement. Dans ce cadre, notre mission de gouvernance foncière centrée sur les personnes est plus cruciale que jamais pour progresser réellement vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Elle est ambitieuse mais la force de notre réseau et les avancées réalisées en travaillant ensemble pour bâtir des processus démocratiques en matière de prise de décisions et de contrôle des terres et des ressources naturelles, nourrissent notre optimisme et notre confiance quant à notre réussite.
- 6 Nous œuvrons sur de nombreux fronts pour avancer mais, aujourd'hui, nous souhaitons attirer l'attention du monde entier sur **deux questions particulièrement essentielles** dans notre contexte actuel :

7 LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS FONCIERS ET DE L'ENVIRONNEMENT

7.1. La tendance à la hausse, dramatique et inacceptable, des **meurtres, des agressions et des criminalisations** des défenseurs des terres et de l'environnement – au niveau individuel et communautaire - doit être inversée. Le niveau atteint de la situation actuelle est critique dans de nombreux pays et nos organisations membres sont directement touchées, notamment celles de paysans et de Peuples autochtones. Les rapports récents des rapporteurs spéciaux sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, sur les droits de l'homme et de l'environnement et sur les droits des Peuples autochtones ont fait état d'une « crise mondiale » d'attaques contre les défenseurs des droits humains et environnementaux, soulignant le fait que nombre d'entre ces défenseurs sont des Peuples autochtones.

7.2. Nous rendons hommage à tous les membres de notre réseau qui, en tant que défenseurs des droits fonciers et de l'environnement, ont perdu la vie depuis notre dernière assemblée de 2015 à cause de leurs actes héroïques pour défendre les droits fonciers de leurs communautés. Par exemple, au cours de la dernière décennie en Indonésie, le Consortium pour la Réforme Agraire (KPA) a fait état de l'éviction par accaparement des terres de 3,5 millions de personnes, de la détention de 1617 défenseurs des droits fonciers et de l'environnement, et de l'assassinat de 122 défenseurs des droits fonciers et de l'environnement.

7.3. Étant donné que la majeure partie de la violence à l'encontre des défenseurs des droits humains est liée aux droits fonciers, il est crucial de renforcer la reconnaissance des droits fonciers dans les programmes, les institutions et les instruments relatifs aux droits humains, tels que le processus en cours au sein du Conseil des Droits de l'Homme sur la Déclaration de l'ONU et sur les Droits des Paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural.

7.4. Nous demandons aux gouvernements de respecter de toute urgence leurs obligations de protéger les défenseurs des droits fonciers, de l'environnement et d'appliquer pleinement la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée il y a 20 ans, et de veiller à ce que les entreprises et investisseurs respectent les droits des défenseurs des terres et de l'environnement dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement. Nous sommes conscients que, pour certains gouvernements, la persécution, les agressions et les criminalisations à l'encontre des défenseurs des droits fonciers et de l'environnement sont une stratégie délibérée. Dans ces circonstances, nous demandons à ces gouvernements de mettre fin à la répression et à la criminalisation. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir en tant que coalition pour promouvoir **la responsabilisation et le droit à la justice**, et pour soutenir directement la protection des défenseurs des droits fonciers et de l'environnement et ses communautés menacés.

8 RÉFORME AGRAIRE

8.1. **La réforme agraire doit faire son retour dans les programmes politiques nationaux** en tant que mesure nécessaire pour lutter contre les inégalités dans le monde rural. Loin d'être une approche obsolète, une réforme agraire redistributive, durable et garantissant l'égalité entre hommes et femmes est un mécanisme essentiel pour assurer un avenir avec moins de conflits et un juste partage des richesses et des opportunités. Pour réussir, il est essentiel que la réforme agraire: 1) s'appuie sur des politiques cohérentes et durables en matière d'agriculture, de propriété foncière, d'investissement et d'utilisation des terres; 2) soit soutenue par des ressources et moyens humains adéquats; 3) soit conçue et mise en œuvre avec la participation significative d'organisations représentant les petits exploitants, les peuples autochtones, les pasteurs et les communautés locales affectées; 4) reconnaisse la relation intrinsèque des Peuples autochtones avec leurs terres, territoires et ressources naturelles, et approuve toutes les formes de droits fonciers communautaires et les droits fonciers coutumiers comme moyen de résoudre les conflits fonciers; et 5) ne devrait pas être financée par tout prêt ou soutien financier extérieur contraire aux principes d'une réforme agraire centrée sur les personnes.

8.2. Les bénéfices de la réforme agraire peuvent être considérablement limités ou perdus par des modèles d'investissement basés sur l'acquisition foncière à grande échelle par des investisseurs nationaux ou étrangers. D'après notre expérience, les acquisitions foncières à grande échelle entraînent souvent des dépossession, des déplacements forcés, et la concentration des richesses et des opportunités hors des communautés touchées, ainsi que des criminalisations. Nous appelons le secteur privé et les gouvernements à **arrêter les investissements fonciers impliquant des transferts de terres à grande échelle** qui dépossèdent des communautés et / ou des peuples autochtones. Tous les investissements devraient être basés sur le partenariat plutôt que sur l'exclusion, y compris dans le secteur du tourisme affectant les communautés côtières. De la même façon, tout investissement devrait être formulé, conçu et mis en œuvre de manière à prioriser la participation et les intérêts des communautés affectées et procéder uniquement avec leur consentement libre, préalable et éclairé, comme indiqué dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones.

8.3. La **Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale** constitue un contexte favorable à la réforme agraire ; il s'agit d'un élément essentiel du soutien général requis de la part des gouvernements pour s'assurer que les personnes pratiquant l'agriculture familiale, les pastoralistes et les peuples autochtones soient en mesure de jouer un véritable rôle de pierres angulaires au sein d'économies et de sociétés rurales dynamiques, et de gardiens de territoires et d'écosystèmes sains.

- 9 Pour que nous puissions réaliser au mieux notre mission commune, nous sommes conscients que, sur certains points, nous devons travailler différemment en tant que coalition. En conséquence, nous nous engageons à :

9.1. Évoluer vers un réseau qui répond mieux aux besoins, aux préoccupations et aux intérêts de **la jeunesse rurale**. En tant qu'organisations individuelles, et ensemble en tant que coalition, nous plaiderons à tous les niveaux pour un dialogue intergénérationnel renforcé et un transfert du leadership, notamment pour faciliter aux jeunes, et particulièrement aux jeunes femmes, l'accès à la terre et la maîtrise des biens fonciers.

9.2. Nous assurer que toutes nos actions sont régies par les principes de **justice entre les genres**, ce qui est un engagement central de la mission de notre coalition. Nous reconnaissons que nos propres actions n'ont pas suffisamment remis en question certaines normes discriminatoires. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à faire preuve de justice entre les genres dans nos propres organisations et dans notre coalition, tout comme nous œuvrons pour un monde plus juste en matière d'égalité entre les genres. Nous nous assurerons que les femmes disposent d'un droit égal de participation et de prise de décisions. De la même façon, nous remettrons activement en question et éliminerons les pratiques discriminatoires, et les structures de pouvoir inégales qui les facilitent. Nous demandons à toutes les parties prenantes de prendre des mesures urgentes pour éliminer la discrimination structurelle omniprésente, les barrières institutionnelles et culturelles et le déséquilibre des pouvoirs qui à la fois perpétuent l'inégalité entre les sexes et empêchent d'atteindre la justice entre les genres en matière foncière et, ainsi, nuisent plus généralement aux droits des femmes, y compris tous types de violence contre les femmes, leur avancement économique et leurs voix.

9.3. Renforcer une **véritable collaboration** entre les diverses organisations de la société civile, nationales et internationales, ainsi que organisations intergouvernementales de notre coalition, en intégrant pleinement leur nature à notre façon de travailler. Nous sommes conscients que, dans certains cas, cela impliquera de surmonter des différences de points de vue, d'expériences, de ressources et de capacités de nos membres. En tant que membres de l'ILC, une coalition de pairs, nous facilitons et appuyons le dialogue et la collaboration entre ses membres, remettant en cause la division Nord/Sud. Nous tirons parti des consensus, des complémentarités et des synergies que nous identifions. Là où il y a des différences, nous les respectons. Nous nous emploierons à améliorer la coordination, notamment au niveau national, conformément aux DVGR, en démontrant la valeur de ces partenariats pour atteindre la gouvernance foncière centrée sur les personnes. Ensemble, conformément aux DVGR, nous continuerons à appeler les gouvernements à impliquer pleinement les organisations de la société civile dans les systèmes de gouvernance foncière.

- 10 Nous quittons Bandung inspirés à partir de la puissante expérience de la Conférence de Bandung de 1955 et par le travail remarquable de nos membres nationaux pour promouvoir la réforme agraire et la reconnaissance des droits territoriaux des Peuples autochtones

en tant qu'étapes essentielles d'une gouvernance foncière centrée sur les personnes en Indonésie. Nous félicitons le Gouvernement d'Indonésie pour avoir défini des objectifs ambitieux pour la réforme agraire et la foresterie sociale. De plus, nous félicitons chaleureusement le Gouvernement pour les deux importantes mesures prises durant le Forum Foncier Mondial: un moratoire immédiat sur l'expansion de l'huile de palme, et la signature d'un décret Présidentiel sur la réforme agraire. Nous attendons avec intérêt l'approbation de la Loi sur les Droits Autochtones.

- 11** Nous approuvons l'annonce du Président soulignant qu'une redistribution des terres est nécessaire afin que la réforme agraire contribue à plus de justice. Nous appelons le Gouvernement à travailler avec les organisations paysannes, autochtones, et les communautés de pêcheurs et d'agriculteurs dans la mise en œuvre participative d'une réforme agraire véritable. Nous encourageons le gouvernement à résoudre les conflits fonciers en adoptant les 444 priorités sur la redistribution des terres présentés au Ministère pour la Coordination des Affaires Économiques par le Consortium pour la Réforme Agraire (KPA) pendant le Forum Foncier Mondial. Atteindre les hautes aspirations des citoyens pour une réforme agraire véritable permettant de réduire les conflits fonciers sera l'indicateur ultime du succès du gouvernement.

1 Le Comité national d'organisation est composé de représentants de KPA (Consortium pour la réforme agraire), RMI (Institut indonésien pour la forêt et l'environnement), JKPP (Réseau de cartographie participative), SAINS (Institut Sajogyo), WALHI Indonesia (Forum indonésien pour l'environnement), AMAN (Alliance des peuples autochtones de l'archipel indonésien), SPP (Union paysanne de Pasundan), STI (Union paysanne d'Indramayu), API (Alliance paysanne indonésienne), HuMa (Association pour la réforme législative à base communautaire et écologique), Epistema Institute et IHCS (Comité indonésien des droits de l'homme pour la justice sociale).